

## Les industriels testent la norme environnementale

L'avenir pour le secteur industriel réside dans l'utilisation des technologies propres. Ce n'est pas une simple affirmation mais un constat économiquement vérifiable. L'intégration de la norme environnementale dans le processus de production, considérée jusqu'alors comme une contrainte économique supplémentaire, représente actuellement le levier d'une amélioration technologique porteuse d'un développement durable. Les économistes recommandent de plus en plus aux grandes et petites entreprises d'accorder une attention particulière à la norme environnementale pour réaliser le fameux développement. Les mutations accélérées que connaît l'environnement mondial impliquent pour le secteur industriel l'adoption de méthodes de production générant moins de déchets et d'émissions que les processus industriels traditionnels.

Certes des actions sont entreprises par les pouvoirs publics pour assister le secteur industriel dans son processus de restructuration compétitive mais les résultats tardent à se concrétiser. L'illustration de ce semi-échec n'est autre que le projet relatif à la gestion et à la rationalisation de la consommation d'eau dans le secteur industriel ainsi que l'optimisation de la consommation énergétique. Aujourd'hui, on parle aussi de l'efficacité énergétique.

Les méthodes et outils performants et applicables doivent être mis en place pour la vulgarisation et l'initiation à la stratégie de développement écologiquement durable reposant davantage sur la prévention que sur la dépollution. L'intégration de la composante environnementale au sein du tissu industriel national est bénéfique à plus d'un titre. Il suffit de citer les économies en énergie et en ressources naturelles que génère la production propre sans oublier la préservation de l'environnement.

Le respect des normes environnementales est désormais un défi que toute entreprise se doit de relever. Au Maroc, la voie a été timidement ouverte par les grands groupes nationaux (cimentiers, sucreries, biens de consommation) qui ont relativement intégré la norme environnementale dans le processus de production. Actuellement on assiste, de plus en plus, à une vulgarisation poussée du concept de "production propre" mais les industriels semblent encore inconscients et peu soucieux de cette norme. Or, la préservation de l'environnement et des ressources naturelles devrait constituer une préoccupation non seulement des pouvoirs publics mais aussi et surtout des industriels.

Compte tenu de la spécificité et de la place de la PME dans le tissu industriel national, il ne peut y avoir de développement durable sans la contribution de ce type d'entreprises. De ce fait, il faut accorder davantage de soutien à ces entités qui se cherchent encore et à les accompagner par les moyens appropriés pour qu'elles puissent relever les défis des enjeux environnementaux qui doivent être la préoccupation de tout un chacun.

# Bientôt un centre d'élimination des déchets spéciaux au Maroc



Les déchets représentent un million et 12.000 tonnes par an.

La croissance de la population et l'augmentation du niveau de vie entraînent une augmentation marquante des déchets ménagers. Le Maroc en produit chaque année environ 5 millions de tonnes. A ces deux phénomènes s'ajoute une concentration urbaine qui dépasse les capacités des communes à garantir une gestion adéquate des déchets.

Tandis que le taux de collecte est évalué entre 70 et 100%, seulement 5% des déchets sont gardés sur les décharges contrôlées. Le reste de celles est abordé sur des décharges sauvages. Le taux de recyclage est encore très bas avec 2% seulement.

Aux déchets ménagers s'ajoutent aussi ceux industriels et hospitaliers qui représentent respectivement un million et 12.000 tonnes par an. Ces déchets dont une partie constitue des déchets dangereux, sont très souvent éliminés dans des décharges sauvages sans aucun traitement spécifique. Cela implique des pressions énormes sur l'environnement et les conditions de vie de la population marocaine.

Depuis quelques années, un nouveau marché s'est créé : la gestion déléguée de tous les services concernant le traitement des déchets.

Aujourd'hui, plus de 50% de la population urbaine est desservie par les sociétés privées en ce qui concerne la collecte des déchets. Dans l'avenir, de nombreuses villes vont encore céder le service de la gestion à des opérateurs privés.

En même temps, une stratégie nationale des déchets solides a été élaborée. A la fin de l'année 2006, la loi n° 28-00 relative à la gestion des déchets solides et à leur élimination a été promulguée. En application de cette loi, plusieurs décrets sont aujourd'hui effectifs ou en cours de réalisation.

Pour l'amélioration du traitement des déchets, les pouvoirs publics coopèrent avec des partenaires internationaux (en particulier avec les Allemands).

L'illustration de cette coopération est le Fonds de dépollution industrielle (Fodep), qui a été mis en place par le département de l'Environnement en partenariat avec la coopération

financière allemande (KfW). Le but du projet est la réduction de la consommation des ressources et de la pollution des entreprises industrielles par la mise en place d'installations de traitement ou d'élimination de rejets de toutes sortes et le changement de procédé par l'utilisation d'une technologie propre.

Le Centre national d'élimination des déchets spéciaux (CNEDS) est un autre exemple de la coopération entre le Maroc et l'Allemagne.

Ce Centre permettra de traiter la majorité des déchets industriels et hospitaliers dangereux et aidera à la mise à niveau du secteur industriel marocain en tenant compte des normes internationales dans le domaine de l'environnement.

La KfW apporte son soutien financier à une étude approfondie de faisabilité, à travers laquelle la coopération technique allemande conseille et accompagne les partenaires marocains.

La décision concernant le financement et la réalisation dudit Centre sera prise au terme de cette étude.